

Grandvaux, Chenaux, Curson

Schulorte:	Grandvaux, Chenaux, Curson	Kanton 1799: Distrikt 1799:	Léman, Léman Lavaux	Ort/Herrschaft 1750:	Bern
Konfession der Orte:	reformiert	Agentschaft 1799: Kirchgemeinde 1799:	Villette Villette	Kanton 2015: Gemeinde 2015:	Waadt Bourg-en-Lavaux
Standort:	Bundesarchiv Bern, BAR B0 1000/1483, Nr. 1442, fol. 29-31v				
Zitierempfehlung:	Schmidt, H.R. / Messerli, A. / Osterwalder, F. / Tröhler, D. (Hgg.), Die Stapfer-Enquête. Edition der helvetischen Schulumfrage von 1799, Bern 2015, Nr. 2109: Grandvaux, Chenaux, Curson, [http://www.stapferenquete.ch/db/2109].				
In dieser Quelle werden folgende 4 Schulen erwähnt:	- Grandvaux (Niedere Schule, reformiert) - Chenaux (Niedere Schule, reformiert) - Curson (Niedere Schule, reformiert) - Grandvaux (Niedere Schule, Repetierschule, reformiert)				

11.03.1799

Liberté Du Samedi 9e Mars 1799 Egalité

Responses de l'Instituteur de la jeunesse des Quarts de Grandvaux, Chenaux et Curson, de la Paroisse de Villette, dans le distric de Lavaux du Canton Léman. Relevant de l'Agence des deux petits bourgs de Villette, du Village d'Aran, de celui de Grandvaux, de la Bourgeoisie de Curson, & des Maisons isolées de leur ressort.

Nota. Ce que je viens de dire répond à toutes ces premières interrogations, si ce n'est à la question, a , ayant deux Ecôles, je dois donner réponse, sur chacune d'elle séparémt.

I. Lokal-Verhältnisse.

- I.1 Name des Ortes, wo die Schule ist.
- I.1.a Ist es ein Stadt, Flecken, Dorf, Weiler, Hof?
- I.1.b Ist es eine eigene Gemeinde? Oder zu welcher Gemeinde gehört er?
- I.1.c Zu welcher Kirchgemeinde (Agentschaft)?
- I.1.d In welchem Distrikt?
- I.1.e In welchem Kanton gehörig?
- I.2 Entfernung der zum Schulbezirk gehörigen Häuser. In Viertelstunden.
- I.3 Namen der zum Schulbezirk gehörigen Dörfer, Weiler, Höfe.
- I.3.a Zu jedem wird die Entfernung vom Schulorte, und
- I.3.b die Zahl der Schulkinder, die daher kommen, gesetzt.
- I.4 Entfernung der benachbarten Schulen auf eine Stunde im Umkreise.
- I.4.a Ihre Namen.
- I.4.b Die Entfernung eines jeden.

II. Unterricht.

- II.5 Was wird in der Schule gelehrt?

On enseigne dans les Ecôles de ces lieux, la Lecture la recitation du Catéchisme, de quelques Pseaumes & Cantiques & des prières; l'Ecriture, l'ortographe, l'arithmétique, & le Chant des Pseaumes.
- II.6 Werden die Schulen nur im Winter gehalten? Wie lange?

On tient l'Ecôle en ces lieux toute l'année, à l' exception d'un Mois de congé de Vendange. Quant à la durée parlant de moi, Elle est en hiver, dès les huit heures du matin jusqu'à Onze heures et demi à Grandvaux. Dès Midi jusqu'à deux heures et demi à Chenaux. Et dès les trois heures à mon retour à Grandvaux je donne quelques répétitions et tous mes Exemples d'Ecriture jusqu'à huit heures du Soir. En Été, dès le 1.r Mars jusqu'au 1.r Novembre, trois Ecôles par jour; La première commence à Grandvaux à 7.e du matin jusqu'à 9 heures et 1/2. Le seconde se tient à Chenaux dès les dix heures jusqu'à environ Midi et demi: Et la troisième à Grandvaux dès une heure jusqu'à trois heures et demi su soir, ou environ 4
- II.7 Schulbücher, welche sind eingeführt?

Quant aux livres, On se sert du Nouveau Testament du petit Catéchisme d'Ostervald, de Pseaumes, et de palettes.
- II.8 Vorschriften, wie wird es mit diesen gehalten?

Le précepte de St. Paul aux Pères et aux Mères d'élever leurs Enfants sous la discipline en leur donnant les instructions du Seigneur n'est guère observé dans ces lieux. On s'attend à de nouveaux Réglemens à l'observation desquels je m'appliquerai de tout mon pouvoir.
- II.9 Wie lange dauert täglich die Schule?
- II.10 Sind die Kinder in Klassen geteilt?

Je les divise en trois Classes Mes Ecôliers. Ceux qui lisent et écrivent sont comptés pour la première Classe: Ceux qui sont trop foibles pour suivre avec les autres et epellent, composent la seconde; Et ceux qui sont à la palette une troisième

III. Personal-Verhältnisse.

- III.11 Schullehrer.

Les Aspirants à une Régence sous l'ancien Gouvernement, Subissoient l'Examen en présence du Banneret & du Chatelan comme aussi des Bourgeois, et le Seigneur Ballif donnoit l'election accordant Son Brevet à celui qu'on lui déclaroit avoir fait le mieux,
- III.11.a Wer hat bisher den Schulmeister bestellt? Auf welche Weise?

Mon Nom est Jn. Abr: Mermier.
- III.11.b Wie heißt er?

Je suis originaire, d'Ormont dessus, des Quatre Mandemens d'Aigle, d'où mon Ayeul est Sorti et est venu Régent au Martinet sur les Monts de Lutry, rière l'Eglise de Savigny, où feu mon Père lui Succéda, et je me suis venu engager dans un plus grand Martinet qu'eux deux.
- III.11.c Wo ist er her?

III.11.d	Wie alt?	[Seite 3] <i>Mon âge dès le jour de la St. Michel 1739 est de Cinquante neuf ans et demi bientôt.</i>
III.11.e	Hat er Familie? Wie viele Kinder?	<i>Ma famille a été de deux Enfants; Nous sommes dans la dernière désolation ma femme & moi qui somme seuls, de ce que Dieu nous a privés d'une fille chérie Mariée qui a laissé deux petites filles; Quant à nôtre fils, le seul Enfant qui nous reste, etant de la Campagne des Dragons à Lausanne, nous nous resoluons par avance de nous en voir encore privés.</i>
III.11.f	Wie lang ist er Schullehrer?	<i>Je Suis Régent dès l'âge de 18 Ans, Ayant été quatre Ans à Ouchy sous le Respectable Doyen de Bottens; je suis venu dès là dans ces lieux à l'âge de 22 Ans,</i>
III.11.g	Wo ist er vorher gewesen? Was hatte er vorher für einen Beruf?	<i>Il y a actuelment. 37 ans et quelques mois que je dessert cette Régence, Sous l'approbation d'un grand nombre de Pasteurs qui se sont succédés.</i>
III.11.h	Hat er jetzt noch neben dem Lehramte andere Verrichtungen? Welche?	<i>Je n'eus jamais d'autre Voccation que celle d'enseigner.</i>
III.12	Schulkinder. Wie viele Kinder besuchen überhaupt die Schule?	<i>A l'Egard de la fréquentation des Ecôles, Il se trouve quelques fois en hyver à Grandvaux Soixante à Septante Enfants, ainsi qu'il y en a encore 20 30 et 40 environ d'absents, pendant qu'au contraire en Été, il ne s'y en produit que des trentaines des Vingtaines, et encore moins dans de certaines saisons: {absents 60. 70 ou 80}</i>
III.12.a	Im Winter. (Knaben/Mädchen)	<i>Ainsi que leur négligence est cause qu'ils r'oublent tout ce qu'ils ont appris en hyver par leur longues absences, & c'est toujours à recommencer, car ils ne font rien chés eux, Et à Chenaux c'est à peu près la même proportion.</i>
III.12.b	Im Sommer. (Knaben/Mädchen)	
IV. Ökonomische Verhältnisse.		
IV.13	Schulfonds (Schulstiftung)	
IV.13.a	Ist dergleichen vorhanden?	
IV.13.b	Wie stark ist er?	
IV.13.c	Woher fließen seine Einkünfte?	
IV.13.d	Ist er etwa mit dem Kirchen- oder Armengut vereinigt?	
IV.14	Schulgeld. Ist eines eingeführt? Welches?	
IV.15	Schulhaus.	
IV.15.a	Dessen Zustand, neu oder baufällig?	
IV.15.b	Oder ist nur eine Schulstube da? In welchem Gebäude?	
IV.15.c	Oder erhält der Lehrer, in Ermangelung einer Schulstube Hauszins? Wie viel?	
IV.15.d	Wer muß für die Schulwohnung sorgen, und selbige im baulichen Stande erhalten?	
IV.16	Einkommen des Schullehrers.	
IV.16.A	An Geld, Getreide, Wein, Holz etc.	
IV.16.B	Aus welchen Quellen? aus abgeschaffenen Lehngedällen (Zehnten, Grundzinsen etc.)?	
IV.16.B.a	Schulgeldern?	
IV.16.B.b	Stiftungen?	
IV.16.B.c	Gemeindekassen?	
IV.16.B.d	Kirchengütern?	
IV.16.B.e	Zusammengelegten Geldern der Hausväter?	
IV.16.B.f	Liegenden Gründen?	
IV.16.B.g	Fonds? Welchen? (Kapitalien)	

Bemerkungen

[[Seite 5] Citoyens très respectables et très dignes par vôtre sagesse et droiture de tenir les Rènes du Gouvernement Helvétien!

Lors que la séparation dont je viens de parler dans mes réponses aura lieu (ce qui est inmanquable, soit de ma tenuë, soit à la première Vacance) on pourroit Supléer à la petitesse du Colége actuel, en faisant pendant quatre Mois d'hyver (y ayant à Grandvaux deux Ecôles par jour toute l'année) l'une, celle du matin pour les Garçons, et celle du tantôt pour les filles; Mais de cette façon ils n'auroient encore qu'une Ecole par jour, et le but qu'on se propose étant qu'ils en ayent deux, il ne seroit par rempli, et ne remédieroit en rien à l'obscurité du Colége, qui m'oblige fort souvent dans les plus grandes rigueurs de l'hyver d'en laisser la porte ouverte pour y donner du jour, tellement que ce qu'il y a de plus expédient à faire, c'est de le changer, comme je viens de le proposer; Et si la Bourgeoisie de Grandvaux refuse d'y Consentir, ils feront connaître par là qu'ils donnent la préférence à la Viande qui périt, à celle qui est permanente en vie Eternelle. Et j'espère qu'en ce cas l'autorité du Gouvernement interviendra pour les y obliger; c'étoit autrefois une Chapelle, on trouve autour (y creusant) des ossements de Morts. Vous observerés respectables Citoyens; dans l'Etat détaillé que j'ay donné de la Pension de cette Régence; Que le Quart ou Bourgeoisie de Grandvaux a des fonds. de Legs et héritages. Il convient de découvrir en quoi ils consistent afin que la Régence ne soit pas lésée, et qu'ils remettent les dits fonds à la Municipalité cas avenant qu'ils se partagent leur Bourgeoisie; Ils ont trois fonds Le premier est celui de la fondation; C'est de la Vigne, ay je ouï dire, Jls payent pr. Jcelui par Quartier 23 fl. 1 s. 6 d. &c. par an fl. 92 s. 6 — Le second est fl. 200 qui leur fut accordé par l'ancien Gouvernem. en 1762 pr. augmenter leur pension pr. fl. 10 d'Interet annuel; Ces Interets de l'un et l'autre de ces fonds se perçoivent actuellemt. par le Régent — Jls ont encore un troisième fond Duquel les Jnterets S'accumulent pour former un fond plus considérable afin de pouvoir faire Une pension à un Régent qui ne fonctionnera qu'à Grandvaux seulement.

Schlussbemerkungen des Schreibers

Vous observerés aussi, Que les Quarts de Chenaux et Curson, n'ont point de fond de Régence, et qu'ils procurent leur Cotte part de Pension par Cottisatioin, ensorte qu'ils ne peuvent se procurer un Régent à leur particulier que par la bonté et largesse du Gouvernement.

Agréés Citoyens Respectables les vœux et prières ardentes que j'adresse au Tout puissant pour vôtre précieuse conservation et prospérité ainsi que pour tous ceux qui vous sont chers; Je ne cesserai aussi jamais tant que je respirerai de prier pour la paix et prospérité de nôtre chère Patrie, & mon plus grand desir seroit de pouvoir y contribuer.

J'ay l'honneur d'être avec la considération, le dévouement, et la Soumission la plus parfaite;

Citoyens Respectables & très Dignes Directeurs!

Unterschrift

Vôtre très humble et très obéissant et fidèle serviteur Jean Abraham Mermier Régent à Grandvaux ce 11e Mars 1799.

Fliesstextantworten

a Grandvaux est un Village composé de 60 Ménagers, ayant en outre 7 ou 8 Maisons ou granges éparses au dessus du Vignoble, Selon l'étendue du chemin duquel la maintenance est à sa charge, les quelles en dépendent. calculé juste 39 Ménagers

a Chenaux, Village composé de 17 Maisons ramassées (quoi que toute fois elles ne soyent pas toutes jointes les unes aux autres,) et quelques petits hameaux endessus à la distance de 7 à 10 Minutes l'un de l'autre l'un de deux Maison, l'autre de trois, l'autre de Cinq, et quelques maisons de Campagne isolées en dépendant, les quelles avoisinent le Chemin dont la maintenance est à leur charge, en tout 33 Maisons, les plus éloignées de l'Ecôle, le sont de 20 à 25 Min.

Numéro 3.e Le Quart de Curson est coalisé avec ceux de Grandvaux & Chenaux pr. l'Ecôle, article 1 a Je reviens à l'article premier, pour répondre, à cette question Où est située l'Ecôle de Curson?

Curson est une Bourgeoisie & un Quart ainsi que les autres, quoi qu'il ne soit composé que de divers petits Hameaux, dont le plus grand savoir la Lex n'est que de Cinq Maisons, Celui qui vient ensuite Savoir Crétaz, de deux; Le troisième savoir Curson qui porte le nom du dit Quart, trois Maisons; Ceux ci envoient leur Enfans à l'Ecôle de Grandvaux qui est à leur portée.

Lokal

Numéro 3.e a Les autres sont plus à portée de Chenaux savoir de Baussan, trois ménagers, des Criblettes deux, des Graboz, trois, & quelques autres maisons de Campagne plus ou moins écartées, les plus éloignées ne le sont qu'à la distance d'environ demi heure de l'Ecôle de Chenaux. en tout 34 Ménagers

b Il y a actuellement 97 Enfans sur le Roole de Grandvaux 43 Sur celui de Chenaux qui font 140 Enfans en tout sur ma charge Grandvaux a Ménagers 69 Chenaux en a 33 ç2842çç Curson en a 34 Observés que Grandvaux en a autant & même plus que les deux autres Quarts Ensemble.

NB. Il y a longtemps que l'on auroit fait la Séparation de ces deux Régences si l'on en avoit eu la faculé, mais hélas (Chenaux et Curson sont sans ressources pour celà)

[[Seite 2] 4. Les Ecôles qui avoisinent de plus près celle de Grandvaux sont, Celle d'Aran, Celle de Cully, et celle de Riez.

a Celle d'Aran est à la distance d'environ 10 Minutes Celle de Cully (qui se compte pour deux des Quarts de la Paroisse de Villette, laquelle se divise en huit Quarts) est à la distance de celle ci d'environ 15 Min:

b Celle de Riez, Village considérable, qui est un des dits Quarts, l'est d'environ 25 Minutes. Mon anexe de Chenaux est éloignée de Grandvaux d'environ 20 Minutes. Et les Régences qui ont le plus de proximité avec Chenaux, sont, Riez et Cully, l'un et l'autre de ces lieux n'en étant éloigné que d'environ 10 Minutes.

Etat de la Pension des trois Quarts.

13. Grandvaux a des fonds d'héritages & les autres Quarts Cottisent leurs Ressortissants de 11 batz par Cheminée pour se procurer leur Cotte part de la Pension, dont voici le lucre
Grandvaux paye fl. 23, 1 s. 6 par quartier & fl. 92, 6 Par An
Curson Jdem fl. 23, 1 s. 6 d. par quartr. fl. 92; 6 Par An
Chenaux Jdem fl. 23, 1 d. 6 d. par quart. fl. 92, 6 Par An
Le Conseil Paroissial pour revenus de fonds fl. 43, 9
J'ay obtenu par Requête de l'Ancien Gouvernement l'année de mon Election 700 florins pour les trois Quarts; Savoir
Pour Grandvaux fl. 200 Interet anuel fl. 10
Pour Curson fl. 200 Interet annuel fl. 10
Pour Chenaux fl. 300 Interet anuel fl. 15
Chenaux paye encor pour un Leg de 10 Ecp. fl. 2, 6
Et Grandvaux pour le gouvernement de l'horloge fl. 33
Total fl. 391, 9

Pour obvier à la petitesse de la Pension, on accorde au Régent dans son Etablissem. une Quête de Vendange dans ses districts comme au St. Bernard. Il conviendrait mieux de lui accorder un fixe en place.

Bois d'affoyage; Le Conseil Paroissial en accorde au Régent au Char par an au fond du Jura qui lui revient à environ L. 5, tant pour le Coupage que la voiture Il conviendrait qu'on le lui redit graits.

Du Jardin, Il est si petit qu'il n'a pas seulement 5 & 1/2 Toises, et est dans un lieu aride, ensorte qu'il n'y reste rien dans les tems de Sécheresse.

Cet Etat de Pension répond à toutes les questions qui regardent cette Régence Il ne me reste à parler que du Colège & Logement — 1. Du Logement.

[[Seite 4] Du logement.

C'est une Chapelle fort Vieille, Sur la Tour de laquelle il y a deux Cloches; les murailles de cette Tour sont solides; La Bourgeoisie de Grandvaux à fait construire un four bannal dans cette Chapelle, après qu'on eut fait bâtir à Grandvaux un Temple et Edifice pour la Culte; lequel n'a, ni Tour ni Cloches, duquel voici l'Antiquité, selon les dattes qui s'y trouvent Savoir 1637 & 1639 Revenons à Notre Chapelle; Au fond de la Tour d'Jcelle, est le four proprement dit, que l'on chauffe & où se cuit le pain, et le dessous du reste de l'Edifice est une voûte et belle place, qui tient toute l'étenduë de la Cuisine & du poile du Régent qui sont dessus; C'est là que sont les pétrissoires pour les femmes, et une grande Table pour y manier leur pâte et déposer leurs pains.

Le Logement du Régent n'est que ce poile & cette Cuisine, n'ayant rien du dessous.

Parlons du Colège c'est une voûte dans l'enceinte de la Tour, droit sur le four et en est chauffé, ce qui seroit bon si deux inconvéniens intolérables ne s'y rencontroient savoir la petitesse et l'obscurité, Surtout pendant quatre Mois d'hyver.

Nota Sa Capacité n'est que 11 et 1/2 pieds de longueur, & sa largeur de 12 en sorte qu'il est pour le moins la Moitié trop petit pour contenir 60 ou 70 Enfants, & je suis obligé par cette raison d'envoyer les deux dernières Classes d'abord qu'ils ont dit leurs leçons pour dégager l'Ecôle & procurer de la place aux autres ensorte qu'ils puissent se mettre au jour afin qu'ils voyent clair pour lire, ce lieu étant obscur Son obscurité Il n'a que deux fenestres auprès de deux angles en croix, d'environ trois piéds de hauteur sur deux et demi de largeur; Qui plus est, on a construit dernièrement un Edifice devant celle du côté de Bize qui obscurcit ce Colège, et en nécessite un autre qui doit s'établir à la place du Four, en Sanctifiant de nouveau ce st. lieu en le consacrant à l'instruction & à la prière.

La Capacité de cette place est de 29 piéds de longueur, et de 15 piéds de largeur; Sans Compter le lieu du Chauffage, où l'on pourra construire une petite Cave pour le Régent, qui est obligé s'il a quelques goutes de Vin, de le mettre dans une seconde voûte qu'il y a dans la Tour sous les Cloches, qui est le seul membre qu'il ait pour loger ses petites provisions et resserrer toutes choses.

Pour Repondre à cette question, Si le bâtiment est Neuf ou Vieux? Il est extrêmement. Vieux & pouri quant à son bois. Mais ce qu'il importe surtout de reparer incessamment, c'est la muraille du front qui menace ruine, et que la prudence veut qu'on y mette incontinent la main pour prévenir les mal'heurs que pourroit occasionner sa chute, & préparer en même tems le Colège pour l'hyver prochain selon les directions qui en seront données par le Citoyen Inspecteur qui aura la bonté d'en requérir l'exécution.

NB. Il y a une Cinquantaine d'années que l'on consideroit déjà la Séparation de Grandvaux d'avec les autres Quarts nécessaire; Le Légit des Dumur pour cet effet le Constate, ainsi que la reserve que l'on fit à mon examen que si l'on pouvoit trouver dans la Suite le Moyen d'opérer cette Séparation, que le Régent établi consentiroit à se déporter des autres Quarts et d'être Regt. Seulement. a Grandvaux Je requier donc par supplication du Gouvernem. si cette séparation à lieu d'être Confirmé pour être Instituteur de Grandvaux seulement.

Oekonomie

Metadaten

Generelle Kopfdaten

Standort	Bundesarchiv Bern
Signatur	BAR B0 1000/1483, Nr. 1442, fol. 29-31v Liberté Du Samedi 9e Mars 1799 Egalité Responses de l'Instituteur de la jeunesse des Quarts de Grandvaux, Chenaux et Curson, de la Paroisse de Villette, dans le distric de Lavaux du Canton Léman. Relevant de l'Agence des deux petits bourgs de Villette, du Village d'Aran, de celui de Grandvaux, de la Bourgeoisie de Curson, & des Maisons isolées de leur ressort.
Briefkopf	Nota. Ce que je viens de dire repond à toutes ces premières interrogations, si ce n'est à la question, a , ayant deux Ecôles, je dois donner réponse, sur chacune d'elle séparém.
Transkriptionsdatum	28.06.2013
Datum des Schreibens	11.03.1799
Faksimile	2109BAR_B0_10001483_Nr_1442_fol_29-31v.pdf
Ist Quelle original?	Ja
Verfasser Name	Mermier
Verfasser Vorname	Jean Abraham
Vom Lehrer verfasst?	Ja
Randnotiz	
Kommentar öffentlich	

Orte

Name		Grandvaux					
Konfession	reformiert	Kanton 1799	Léman	Kanton 1780	Bern		
Ortskategorie	Dorf	Distrikt 1799	Lavaux	Kanton 2015	Waadt		
Eigenständige Gemeinde?		Agentschaft 1799	Villette	Amt 2000	Lavaux-Oron		
Ist Schulort?	Ja	Kirchgemeinde 1799	Villette	Gemeinde 2015	Bourg-en-Lavaux		
Höhenlage		Einwohnerzahl 1799		Einwohnerzahl 2000			
Geo. Breite	544538						
Geo. Länge	149409						
Name		Chenaux					
Konfession	reformiert	Kanton 1799	Léman	Kanton 1780	Bern		
Ortskategorie	Dorf	Distrikt 1799	Lavaux	Kanton 2015	Waadt		
Eigenständige Gemeinde?		Agentschaft 1799		Amt 2000	Lavaux-Oron		
Ist Schulort?	Ja	Kirchgemeinde 1799	Villette	Gemeinde 2015	Bourg-en-Lavaux		
Höhenlage		Einwohnerzahl 1799		Einwohnerzahl 2000			
Geo. Breite	545585						
Geo. Länge	149665						
Name		Curson					
Konfession	reformiert	Kanton 1799	Léman	Kanton 1780	Bern		
Ortskategorie	Flecken	Distrikt 1799	Lavaux	Kanton 2015	Waadt		
Eigenständige Gemeinde?		Agentschaft 1799		Amt 2000	Lavaux-Oron		
Ist Schulort?	Ja	Kirchgemeinde 1799	Villette	Gemeinde 2015	Bourg-en-Lavaux		
Höhenlage		Einwohnerzahl 1799		Einwohnerzahl 2000			
Geo. Breite	544908						
Geo. Länge	149770						

In der Transkription erwähnte Schulen

1. Schule: Grandvaux (ID: 2828)

Schultypus: Niedere Schule
 Besondere Merkmale:
 Konfession der Schule: reformiert
 Ist ein Schulgeld eingeführt: keine Angabe

Schulfonds

Schulperiode

	Sommer	Winter
Beginn	01.03.1789	01.11.1789
Ende	01.11.1798	01.03.1799
Stunden pro Schultag	5 - 5.5	3.5
Anzahl Wochen		
Anzahl Wochen pro Jahr		
Wird die Schule im Winter gehalten?	Ja	
Wird die Schule im Sommer gehalten?	Ja	

Sind die Kinder in Klassen eingeteilt?	Ja
Art der Klasseneinteilung:	Pensenklasse
Klassenanzahl:	3
	Schreiben
	Lesen
	Orthographie
	Arithmetik/die 4
Unterrichtete Inhalte:	Species
	Singen
	Religion/Christliche
	Unterweisung
	Antworten/Memorieren

Schülerzahlen

	Sommer	Winter
Knaben		
Mädchen		
Kinder	20 - 30	60 - 70
Kinder pro Jahr		
Kommentar		

2. Schule: Chenaux (ID: 2841)

Schultypus: Niedere Schule
 Besondere Merkmale:
 Konfession der Schule: reformiert
 Ist ein Schulgeld eingeführt: keine Angabe

Schulfonds

Schulperiode

	Sommer	Winter
Beginn		
Ende		
Stunden pro Schultag	2.5	2.5
Anzahl Wochen		
Anzahl Wochen pro Jahr		
Wird die Schule im Winter gehalten?		Ja
Wird die Schule im Sommer gehalten?		Ja

3. Schule: Curson (ID: 2842)

Schultypus: Niedere Schule
 Besondere Merkmale:
 Konfession der Schule: reformiert
 Ist ein Schulgeld eingeführt: keine Angabe

Schulfonds

Schulperiode

Keine Angaben

4. Schule: Grandvaux (ID: 3693)

Schultypus: Niedere Schule
 Besondere Merkmale: Repetierschule
 Konfession der Schule: reformiert
 Ist ein Schulgeld eingeführt:

Schulfonds

Schulperiode

Keine Angaben

Lehrpersonen

Lehrer (ID: 5149)

Sind die Kinder in Klassen eingeteilt? Ja
 Art der Klasseneinteilung: Pensensklasse
 Klassenanzahl: 3
 Singen
 Arithmetik/die 4
 Species
 Schreiben
 Unterrichtete Inhalte: Lesen
 Orthographie
 Religion/Christliche
 Unterweisung
 Antworten/Memorieren

Schülerzahlen

	Sommer	Winter
Knaben		
Mädchen		
Kinder	20 - 30	60 - 70
Kinder pro Jahr		
Kommentar		

Sind die Kinder in Klassen eingeteilt? Ja
 Art der Klasseneinteilung: Pensensklasse
 Klassenanzahl: 3
 Lesen
 Antworten/Memorieren
 Schreiben
 Singen
 Unterrichtete Inhalte: Religion/Christliche
 Unterweisung
 Arithmetik/die 4
 Species
 Orthographie

Schülerzahlen

Keine Angaben

Sind die Kinder in Klassen eingeteilt?
 Art der Klasseneinteilung:
 Klassenanzahl:
 Unterrichtete Inhalte: Keine

Schülerzahlen

	Sommer	Winter
Knaben		
Mädchen		
Kinder		
Kinder pro Jahr		
Kommentar		

Name: Mermier
Vorname: Jean Abraham

Weitere Informationen

Alter: 59
Geschlecht: Mann
Zivilstand: verheiratet
Hat er eine Familie? Ja
Anzahl Kinder: 2
Weitere Verrichtungen? Nein

Herkunft: Ormont-Dessus
Konfession: reformiert
Im Ort seit: 37 Jahren
Lehrer seit: 41 Jahren
Erstberuf: Lehrer
Zusatzberuf: Keine Angaben